

<p align="center">Compte rendu de la réunion publique du 05 décembre 2014 relative à la Concertation sur le Pôle Hospitalier Public-Privé du Voironnais</p>
--

1 / Personnes présentes :

- Plus de 94 personnes présentes dans la salle.
- La liste de présence est jointe en annexe.

2 / Présentation du projet à la population :

- Introduction par Monsieur Julien Polat, Maire de Voiron et Président du Comité de Surveillance du Centre Hospitalier :
 - Monsieur Julien Polat fait un rappel historique du projet et présente synthétiquement le projet envisagé. Il réaffirme son engagement de mener des négociations amiables parallèlement au lancement des procédures de DUP.
- Intervention de Madame Arlette Gervasi, Conseillère municipale à la Ville de Voiron et Conseillère à la Région Rhône Alpes :
 - Madame Gervasi rappelle le soutien de la Région auprès des hôpitaux présents sur son territoire (comme ceux de Belley dans l'Ain et Die dans la Drôme) et confirme l'aide financière de la Région pour le projet du pôle hospitalier public-privé du voironnais.
- Présentation des projets par :
- Monsieur Luc Remond : Vice Président au Pays Voironnais, en charge des Politiques de Déplacement avec les partenaires extérieurs, Pôles d'échanges et Voiries
- Monsieur Laurent Charbois : Directeur du Centre Hospitalier
- Monsieur Marc Roux : Chef du service politique des déplacements Direction des mobilités
- Madame Hélène Laroche : Responsable du Pôle Environnement au cabinet Sétis

La présentation a été réalisée sur la base du diaporama en date du 03/12/14 qui a été joint aux registres mis à disposition du public. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Le projet du Pole Hospitalier et de la Voirie dans ses grandes lignes :
 - Pourquoi ce projet ?
 - Conserver un pôle hospitalier à Voiron
 - Nécessité de relocaliser l'hôpital existant
 - Quelle localisation ?
 - Le secteur des Marteaux à Voiron
 - Quel Projet ?
 - Historiquement, un projet qui date de 2008

- Un projet modifié en 2014 et encore en modification
- Un projet nécessitant un nouveau processus de concertation et qui conduira au dépôt d'une DUP unique intégrant le pôle hospitalier et la voirie reliant la RD1076 à la RD1075
- Le pôle hospitalier en détails :
 - Un partenariat public-privé : Hôpital – Clinique de Chartreuse
 - Des autres partenariats de fonctionnement :
 - mutualisation à l'échelle du territoire (stérilisation, restauration, traitement du linge)
 - partenariat avec le CHU de Grenoble (biologie médicale)
 - mutualisation avec les radiologues médicaux (IRM, Scanners)
 - La capacité d'accueil du futur pôle hospitalier
 - 288 lits et places
 - 31 000 séjours
 - Le droit des patients
 - Le coût et le financement du pôle hospitalier :
 - Coût de 96 M€HT hors foncier et voiries estimés à 9,7 M€TTC
- La voirie en détails :
 - 2 maîtres d'ouvrage :
 - Le Conseil Général de l'Isère pour la connexion sur la RD1076
 - Le Pays Voironnais jusqu'à la RD1075
 - 3 variantes envisagées sur la connexion de la voirie sur la RD1076
 - 1 tracé retenu pour la voirie avec 2 profils en travers envisagés selon la classification urbaine du site
- Les analyses environnementales accompagnant les nouveaux projets :
 - Inventaires faune flore de 2013/2014
 - Comptages routiers d'octobre 2014
 - Mesures acoustiques couplés aux comptages routiers
- Présentation du planning

3 / Débat avec la salle :

Après présentation des projets, des échanges sont engagés avec le public.

Question 1 :

- Question de Monsieur Michel Guichard, habitant de Voiron :
 - La cour des comptes par le biais de la presse a pointé du doigt des difficultés financières du Centre Hospitalier remettant en cause son auto financement. Des travaux de rénovation sont-ils prévus sur le site actuel ? La presse évoquait enfin un achat à l'amiable possible des terrains aux propriétaires fonciers à un coût plus élevé. Qu'en est-il sur le financement évoqué et sur les délais envisagés ?

- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Le Comité interministériel de PERFORMANCE et de MODERNISATION de l'offre de Soins, COPERMO, a validé le financement du pôle hospitalier via un courrier en date du mois d'avril 2014.
 - Pour mémoire, les recours des propriétaires portaient sur le prix d'achat des terrains et non sur le bien-fondé du projet du pôle hospitalier. C'est pourquoi une négociation a été réengagée avec ces derniers en vue de trouver une solution à l'amiable. Dans tous les cas de figures, si un accord amiable aboutissait avec un prix des terrains plus élevé, cela n'impacterait pas le financement du pôle hospitalier puisque le coût des terrains sera pris en charge par les collectivités locales.
 - Concernant le rapport de la Chambre Régionale des comptes sur la période 2008-2012, il fait référence à l'hôpital actuel qui a subi ces dernières années une baisse de sa fréquentation ce qui a eu pour conséquence d'induire une diminution de ses rentrées d'argent donc de sa capacité d'autofinancement. Le nouveau pôle hospitalier devrait être plus attractif (car plus moderne, plus grande capacité d'accueil...), ce qui engendrera une augmentation de la fréquentation, et donc une augmentation de la capacité d'autofinancement du Centre Hospitalier.

- Réponse de Monsieur Laurent Charbois :
 - Concernant les travaux prévus sur le site existant, il est à noter que l'Agence Régionale de Santé, ARS, a accordé, en vue d'aider budgétairement l'hôpital, des aides financières de l'ordre de 1 M€ en 2013 pour des travaux de rénovations et de 0,4 M€ en 2014 pour des travaux de réhabilitation et de rénovation du Service Chirurgie (pour un coût de travaux de 0,7 M€ supportés par l'hôpital).

Question 2 :

- Question de Monsieur Jacques Gautier, représentant de l'ADTC :
 - Vous avez prévu une voie verte dans le cadre du projet de la voirie en agglomération. Or, la voie verte ne permet pas de respecter la loi :
 - Loi « Handicap » du 11 février 2005, pour ce qui concerne le cheminement des malvoyants,
 - Loi Laure de 1996, pour ce qui concerne l'obligation de séparer physiquement les cheminements piétons des cheminements cycles.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Nous prenons bonne note de ces remarques. Ce point sera vérifié avec nos techniciens.

Question 3 :

- Question de Monsieur BORG, habitant de Voiron :
 - Qu'en est-il du projet de liaison entre la RD1092 et l'A48 ? Est-il pris en compte (augmentation de la circulation) dans le cadre du projet du pôle hospitalier ?
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Cette liaison est encore au stade de l'étude mais nous souhaitons que le projet de fin du contournement soit réalisé. Les estimations de trafic attendues sont compatibles avec les 3 variantes de connexions de la voirie sur la RD1076.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Des réunions régulières ont lieu entre le CG38 et le Pays Voironnais pour faire le point sur ce projet. Une réunion est prévue la semaine prochaine.
 - Cette future liaison permettra de donner un accès complémentaire, direct et aisé au futur pôle hospitalier depuis toute la plaine de Moirans, Voreppe et Tullins.

Question 4 :

- Question de Monsieur Barbier, habitant de Voiron :
 - Il faut prendre en compte, dans les 3 variantes de connexion avec la RD1076, les déplacements vers le hameau de Charauze.

Dans ce cadre, pour ce qui me concerne, il n'y a qu'une solution possible celle qui conserve le pont actuel.

- Réponse de Monsieur Marc Roux :
 - La seule variante qui supprime le pont de Charauze est la variante 3, ce qui conduit effectivement les piétons et les cycles venant de Charauze à traverser la rocade.

Question 5 :

- Question de Madame Hurtrel, habitante de Voiron, riveraine du projet de la future voirie :
 - Je ne fais pas partie des expropriés mais j'ai attaqué le projet de voirie car directement impactée par elle. J'attaquerai de nouveau ce projet de voirie, comme deux autres maisons.
 - Pourquoi mettre le pôle hospitalier dans le secteur des Marteaux, secteur enclavé ?
 - Pour atteindre le futur pôle hospitalier, il faudra passer par le centre ville de Voiron, cela n'est-il pas contradictoire avec le PDU qui vise à désengorger le centre ville ? Pour atteindre le futur pôle hospitalier, il faudra passer par 3 points noirs identifiés par le PDU. Est-ce que dans les diagnostics, il a été pris en compte les problèmes d'engorgement (notamment celui de l'avenue de Verdun) qui conduiront les ambulances à perdre du temps ?
 - C'est un projet qui coûte 100 M€, la voirie fait 10 M€ TTC pour 700 ml (soit plus de 10 000 € le mètre linéaire), pourquoi ne pas construire le pôle hospitalier sur du terrain dont vous êtes déjà propriétaire, c'est à dire à Moirans ?
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Votre avis est respectable. Je n'ai pas été l'artisan du choix de la localisation initiale du futur pôle hospitalier. La seule certitude que j'ai est qu'au regard des difficultés que nous avons rencontrées ces dernières années, si aujourd'hui on en vient à rouvrir le chapitre de la localisation du futur pôle hospitalier, on reviendra à zéro au niveau des études. Dans le contexte budgétaire d'aujourd'hui, c'est le meilleur moyen d'avoir l'assurance que l'Etat et les pouvoirs publics ne nous suivront plus sur le financement de ce projet.
- Remarque de Madame Hurtrel :
 - Mais le Pays Voironnais est propriétaire de terrains à Centr'Alp ?

- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Je répète que se poser la question de l'emplacement du futur pôle hospitalier, c'est se donner l'assurance qu'il ne verra jamais le jour.
- Remarque de Madame Hurtrel :
 - J'avais fait la même remarque à M. Revil, il y a 5 ans qui n'en a pas tenu compte. Je vous invite à réfléchir de nouveau à la solution « Centr'Alp » au risque de perdre de nouveau du temps.
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Je prends bonne note de votre opinion et de votre remarque. Concernant l'enclavement du futur pôle hospitalier que vous avez mentionné, je n'ai pas l'impression que ce sera le cas puisqu'un accès sera réalisé également depuis la rocade ouest.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Pour être clair, il n'y a plus de PDU applicable sur le Pays Voironnais puisque ce dernier a été annulé. Le Pays Voironnais n'avait pas d'obligation légale à le faire à l'époque, mais le Pays Voironnais avait tout de même voulu l'établir pour fixer un cadre. Dans la mesure où il a été annulé, il n'a plus de portée juridique.
 - Concernant le futur pôle hospitalier, il est positionné dans un secteur qui va concerner plus de 150 000 personnes. Une grande partie du bassin est orientée coté Ouest. Il sera desservi par le biais de la rocade, par l'autoroute qui accède à la rocade et demain par le barreau qui descend sur Moirans. Il est important également que Voiron intra-muros puisse accéder au futur pôle hospitalier d'où la connexion avec l'avenue de Verdun. Nonobstant cela, la majorité des patients et du personnel du pôle hospitalier viendront de la rocade Ouest.
 - Je me tiens, en outre, à votre disposition si vous souhaitez me rencontrer pour échanger sur le sujet du pôle hospitalier.

Question 6 :

- Question d'un habitant de Voiron :
 - Vous évoquez dans la variante 3 relative à la connexion avec la RD1076 le fait de casser le pont de Charauze. Avez-vous envisagé de réaliser un rond point sur le pont existant ?
- Réponse de Monsieur Marc Roux :
 - C'est une solution dont le coût est extrêmement élevé. C'est une solution élégante mais elle nécessite finalement de construire 2 ponts

courbes complémentaires. Cette solution a été écartée en raison notamment de son prix qui ne rentre pas dans le budget alloué à ce projet.

- Si vous souhaitez qu'elle soit malgré tout étudiée par la suite, vous pouvez vous exprimer dans ce sens dans les registres mis à votre disposition.

Question 7 :

- Question d'un habitant de Voiron, riverain du projet de voirie :
 - Je ne comprends pas pourquoi vous affirmez que la solution « Centr'Alp » ne pourrait pas aboutir ?
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - C'est plus une conviction qu'une certitude car je ne vois pas comment, en effet, l'Etat accepterait de poursuivre l'accompagnement financier du projet avec les difficultés que l'on connaît de la conjoncture. S'il fallait repartir de zéro en terme d'études, toutes celles engagées à ce jour, l'auraient été pour rien.
 - C'est notre expérience et nos échanges avec tous nos partenaires qui nous ont conduit à cet avis. Quelque soit le site, le projet du pôle hospitalier reste un projet complexe où tout n'est pas encore réglé.
 - Voiron est situé non loin de Bourgoin-Jallieu et de Grenoble et vu de Paris, avec la méconnaissance de la réalité des territoires et des difficultés de la circulation sur l'agglomération grenobloise, il est possible, au final, que l'on nous indique que Voiron est situé à ½ heure de Grenoble et qu'il n'y a plus besoin de pôle hospitalier sur Voiron. C'est un risque que je ne veux pas courir en remettant en jeu la position du futur pôle hospitalier.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Aujourd'hui, l'hôpital de Bourgoin est sous utilisé et vu de Paris, des arbitrages peuvent être faits très vite.
 - En outre, positionner le futur pôle hospitalier à Centr'Alp, c'est aussi le rapprocher de Grenoble ce qui risque de ne plus le justifier.
 - Pour finir, si on repart sur un nouveau projet à Centr'Alp, cela risque de mettre en péril les accords engagés avec le CHU de Grenoble et la Clinique de Chartreuse. Au final, on risquerait de se retrouver avec un pôle hospitalier dépouillé et de devoir recommencer de nouvelles discussions longues et difficiles.
 - Certes le site des Marteaux n'a pas que des avantages, mais le remettre en question c'est, soit plus de pôle hospitalier à Voiron, soit à minima se reprendre 5 à 10 ans d'études pour aboutir à un pôle moins qualitatif. Ce n'est donc pas raisonnable même si j'ai pu avoir à une époque un avis différent. Ce n'est pas un débat à rouvrir.

- Réponse de Monsieur Laurent Charbois :
 - En complément, ce projet a donné lieu à un concours d'architectes qui a permis de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre en 2007 qui a ensuite mené des études jusqu'en 2009. En 2009, l'ARS a demandé de stopper les études. De 2009 à 2014, le centre hospitalier et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont fait tout un travail d'optimisation du pôle hospitalier sans remise en cause de son image architecturale. Si le pôle devait se faire sur un autre terrain, cela nécessiterait de relancer un nouveau concours architectural puis de nouvelles études coûteuses alors que jusqu'à ce jour nous avons réussi à les rentabiliser. Le coût de ces études est de l'ordre de 5 à 6 M€, ce qui ne serait pas entendable par l'ARS. Au mieux, l'ARS demanderait de revoir à la baisse les équipements du pôle hospitalier pour compenser ce surcoût ce qui serait dommageable pour le bassin de santé du voironnais.

Question 8 :

- Question de Madame Eilers, représentante du Comité Écologique Voiron Chartreuse, CEVC, et de la FRAPNA :
 - Le CEVC s'était déjà positionné en faveur de la variante n°2 relative à la connexion sur la RD1076 lors de la concertation de 2007. Nous confirmons que nous privilégions toujours cette variante.
 - Cette variante conduira à la création d'un giratoire sur la rocade et donc une réduction de la vitesse. Est-ce qu'à cette occasion, la vitesse ne pourrait pas être réduite à 70 km/h sur la rocade ouest ?
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Nous prenons bonne note de votre avis sur la variante à retenir pour la connexion sur la RD1076. Nous vous invitons néanmoins à le signifier avec des arguments sur les registres pour que celui-ci soit bien pris en considération.
- Réponse de Monsieur Marc Roux :
 - Concernant la vitesse sur la rocade ouest, nous vous invitons à saisir directement le Conseil Général de l'Isère. Cette demande est, en effet, à déconnecter du projet du pôle hospitalier. J'attire cependant votre attention sur le fait que la rocade Ouest n'est pas dimensionnée pour des vitesses de 70 km/h. Aussi, si on souhaitait l'amener à cette vitesse de circulation, il faudrait engager des travaux importants et coûteux.

Question 9 :

- Question de Monsieur Venet, Medecin au Centre Hospitalier :

- Je ne partage pas tout à fait votre enthousiasme mais pour des raisons différentes. En effet, l'ARS a indiqué que les conditions suspensives du COPERMO n'étaient pas remplies ce qui pourrait conduire à remettre en cause le versement d'une aide financière de 11 M€. En outre, la cour des comptes ne mentionne pas uniquement les comptes de l'hôpital mais remet également en doute le plan de financement même du futur pôle hospitalier.
 - Tout le monde hospitalier est à fond pour ce nouveau pôle hospitalier mais on a l'impression que l'Etat ne souhaite pas que ce projet aille jusqu'au bout !!! En attendant, ce futur pôle, n'avez-vous pas envisagé un plan B pour engager des travaux sur le site existant de l'hôpital de façon à ce que celui-ci puisse fonctionner encore au moins 10 ans ? En effet, il n'est pas vrai que l'hôpital perd de l'argent. Entre 2008 et 2012, il en a gagné et depuis il marque le pas. Mais il y a moyen, avec peu d'investissements, de changer cela.
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Je me bats pour ce dossier de façon à ce que le futur pôle hospitalier voit le jour.
 - Il est vrai que le COPERMO a posé des conditions. Elles portent sur une mutualisation du futur pôle hospitalier entre le CHU de Grenoble et la Clinique de Chartreuse. Il nous a effectivement interrogé pour connaître l'avancement de ces mutualisations. J'ai eu une confirmation claire de la Directrice Générale du CHU de Grenoble m'indiquant que le CHU voulait coopérer avec le centre hospitalier de Voiron et que le CHU n'était pas en capacité de récupérer l'ensemble des patients du bassin de santé du voironnais. Cette volonté mutuelle ayant été réaffirmée, les discussions ont donc été réengagées pour satisfaire les demandes du COPERMO. Je n'ai donc aucune inquiétude sur la finalité de cette coopération et sur le financement de ces 11 M€.
 - Pour l'instant, il n'y a pas lieu d'avoir un Plan B puisqu'il n'y a aucune raison de remettre en cause le plan A. Si un jour, le plan A ne pouvait aboutir, alors seulement, on se pencherait sur un plan B car il est, en effet, inenvisageable de laisser l'hôpital tel quel.
- Remarque de Monsieur Venet :
 - Pourquoi ne pas prévoir tout de suite un plan B afin de ne pas encore laisser l'hôpital se détériorer et au risque que le plan A n'aboutisse pas avant 10 ans.
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Il n'y a pas lieu d'engager un plan B car il y a quoi qu'on en dise aussi des bonnes nouvelles :
 - le COPERMO a validé le projet du pôle hospitalier,

- L'Etat finance le projet à hauteur de 21 M€, on a renoué le dialogue avec les propriétaires des terrains ce qui nous laisse espérer d'aboutir à un accord foncier autre que par la voie judiciaire,
 - on a réenclenché toutes les procédures avec tous les acteurs de manière à accélérer les délais.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Nous avons régulièrement des Comités de Pilotage, certes compliqués, mais on sort de ces réunions en ayant avancé et en étant enthousiaste sur l'aboutissement du projet.

Question 10 :

- Question d'un habitant de Voiron et riverain :
 - Pourquoi ne pas avoir retenu la variante n°4 pour la voirie, soit un accès du pôle hospitalier par le boulevard de Charavines ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - La variante n°4 est intéressante d'un point de vue financier mais on se greffe sur une voie, le boulevard de Charavines, déjà très chargé. Cet axe est également éloigné de toute ligne de transport urbain. Pour la voirie, on a la ligne 3 qui dessert le Faton et la ligne 1 qui dessert les Blanchisseries via l'avenue de Verdun. Si on opte pour la variante n°4, on va engorger encore plus le boulevard de Charavines et on ne remplira pas les objectifs de double accès du pôle hospitalier.
 - Pour la voirie telle qu'elle est envisagée (variante n° 1), on a 2 accès directs :
 - l'un par la rocade ouest,
 - et l'un accès par le centre ville de Voiron.
 - On peut desservir via cette voirie le futur pôle hospitalier par les transports en commun ce qui limitera le nombre de voitures et les parkings. C'est une solution à privilégier, d'autant que le Pays Voironnais dispose d'un service de transport urbain de plus en plus performant.
- Remarque d'un habitant de Voiron et riverain :
 - Pourquoi ne pas ajouter la variante n°2 ou n°3, soit un accès par la rocade ouest, à celle de la variante n°4 ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Ajouter la variante n°2 ou n°3 à la variante n°4 implique de créer 2 accès au futur pôle hospitalier et une voie traversante dans ce pôle ce qui n'est pas satisfaisant.

- La voirie telle qu'elle est envisagée va permettre également une desserte de l'ensemble du secteur des Marteaux dans une perspective de son urbanisation ce que ne permet pas la combinaison des variantes n°2 ou n°3 avec celle n°4.

Question 11 :

- Question de Monsieur Buttin, habitant de Voiron, exproprié (foncier) pour le projet :
 - Pouvez vous confirmer que la construction du pôle hospitalier et la construction de la voirie sont un seul et même projet ?
 - Que se passerait-il si le plan A ne pouvait pas aboutir sachant qu'il n'y aurait pas de financement actuellement pour un plan B ? Est-ce que la voirie pourrait se faire malgré tout ?
 - Pour être plus précis, je pourrai admettre être exproprié pour le pôle hospitalier car cela confère un intérêt général. A l'inverse, je ne pourrai pas l'admettre pour la seule et unique voirie.
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Si le pôle hospitalier ne devait pas voir le jour, cette voirie aurait malgré tout des avantages mais au regard de son coût, il n'est pas envisageable de la réaliser sans pôle hospitalier car l'une de ses fonctions prioritaires est bien de le desservir.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Le Pays Voironnais s'engage dans la création de cette voirie qu'au titre de l'intérêt communautaire que représente la création du pôle hospitalier. Donc demain, s'il n'y a plus de plus de pôle hospitalier, il n'y a plus d'intérêt communautaire donc plus d'engagement du Pays Voironnais et pour finir plus de voirie.
 - Il en est de même pour le diffuseur du Conseil Général.

Question 12 :

- Question d'un habitant de Voiron :
 - Qu'en est-il du crématorium sur Voiron et de ses nuisances ?
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Effectivement, il y a un projet de Crématorium mais il n'est pas en rapport avec le projet du pôle hospitalier. Il est envisagé sur la zone du Parvis 2.

Question 13 :

- Question de Madame Hurtrel, habitante de Voiron, riveraine du projet de la future voirie :
 - Il y a 5 ans, Monsieur Revil m'avait dit, comme vous, que si on changeait de place l'hôpital, celui-ci serait mis en dessous de la pile par l'ARS. J'avais alors contacté l'ARS qui m'avait dit que cela ne changeait rien pour eux.
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - En 5 ans, les conditions budgétaires ont évolué et les vérités d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui.
 - Nous réitérons que nous avons bien pris en compte votre avis qui peut être également consigné dans les registres.

Question 14 :

- Question d'un habitant de Voiron :
 - Pouvez vous nous en dire plus sur les études de bruit présentées ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Les études de bruit présentées ont pour objet de faire un état des lieux du bruit existant sur le secteur afin de connaître le niveau sonore initial et afin de permettre de dimensionner les dispositifs anti-bruit à mettre en place.
 - Notre obligation est de limiter les nuisances sonores en respect avec la loi.
 - Parfois la voirie est encadrée ce qui limitera son impact sonore. Sur d'autres sections, nous serons tenus de mettre en place des dispositifs anti-bruit.
 - Pour finir, on pourra vérifier que les aménagements réalisés nous permettent de bien respecter nos obligations réglementaires, en nous référant à cet état initial.

Question 15 :

- Intervention d'un habitant de Voiron :
 - Concernant l'étude du bruit, pensez bien également à prendre en compte les nuisances émanant du futur pôle hospitalier (climatiseurs,..) et pas seulement celles de la voirie.

Question 16 :

- Question d'un représentant de l'Association de Soutien à la Création du pôle Hospitalier :
 - Je regrette que l'intérêt individuel se batte toujours contre l'intérêt collectif.
 - Je remercie tous nos élus et responsables qui travaillent sur ce projet pour leur implication.
 - J'attends, en effet, depuis 14 ans cet hôpital qu'il nous faut absolument
 - C'est un projet qui se tient. Certes, il fait des mécontents et c'est normal mais il y a aussi des gens qui seront heureux de ce futur pôle hospitalier notamment ceux qui sont obligés aujourd'hui d'aller à Grenoble.
 - Donc nous vous soutenons à fond sur ce projet et nous vous demandons de ne pas baisser les bras.

- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Notre détermination est totale. Soyez-en certain.

Question 17 :

- Question d'un représentant de l'Association de Soutien à la Création du pôle Hospitalier :
 - Je confirme et soutiens les propos de l'intervenant précédent. L'intérêt collectif doit primer.
 - J'ai néanmoins une question. Est-ce que le pôle hospitalier qui doit se rapprocher du CHU de Grenoble envisage une collaboration dans le domaine de la cancérologie et de la néphrologie pour lesquels 90 personnes vont se faire aujourd'hui traiter sur Grenoble ?

- Réponse de Monsieur Laurent Charbois :
 - Je vous remercie de me permettre de mettre en avant notre collaboration exemplaire avec le CHU de Grenoble. Depuis 2009, les cancérologues du CHU se partagent entre le CHU et le Centre Hospitalier de Voiron. Nous disposons de 5 places sur l'hôpital actuel. Le futur pôle hospitalier en aura 12 soit plus du double qu'actuellement. Et les patients disent aux équipes de médecins combien ils apprécient d'être traités à proximité de leur domicile.
 - L'ARS a accepté un transfert d'une partie de l'activité de dialyses de Grenoble vers l'hôpital de Voiron. Fin février/début mars 2015, il y aura 7 postes de dialyse à l'hôpital de Voiron disposés dans un bâtiment en préfabriqué. L'ARS s'est engagée à les reconduire pour le futur pôle hospitalier mais cette fois-ci dans un bâtiment en dur.

Question 18 :

- Intervention de Madame Jacquet, représentante des usagers au Centre Hospitalier de Voiron :
 - Je remercie, en tant qu'utilisateur de l'hôpital, M. Charbois et ses équipes pour leur travail de tous les jours.
 - Je confirme que ce pôle hospitalier est vraiment indispensable en raison notamment des embouteillages quand on va à Grenoble.
 - On attend ce pôle depuis trop longtemps.

N'ayant plus de questions dans la salle, Monsieur Julien Polat clôt les échanges et donne rendez-vous à la salle pour la prochaine réunion publique qui aura lieu le 12/01/15 à 19H00 à l'Hôtel de Ville de Voiron.